

COMMUNIQUE

Du 28 septembre 2009

L'organisation et le travail syndical sont aussi synonymes de convivialité. C'est ce que les militants et les sympathisants du syndicat des travailleurs SMES-CDT ont vécu le jeudi 10 septembre 2009 en organisant un **IFTAR COLLECTIF**, une heureuse soirée durant laquelle ont été largement discutés la conjoncture économique actuelle, les enjeux socio-économiques au Maroc, l'actualité du transport aérien ainsi que certains points propres à SMES dont nous citons en particulier :

- **L'absence d'un plan de carrière pour l'ensemble des métiers** :

En effet, Il n'y a rien de plus anxieux d'entendre et de se faire rappeler à la longue des objectifs managériaux où le salarié n'est qu'un matricule, un exécuteur de tâches ou encore un simple outil de production.

A la lecture d'un plan de carrière, le salarié peut trouver une motivation en fonction de ses forces et de ses faiblesses professionnelles et intellectuelles. Certes tout le monde ne peut prétendre à médaille d'or mais ce même tout le monde ne devrait pas être bon dernier partout et à la merci de la hiérarchie pour connaître la voie de la réussite. Faut-il rappeler qu'un tel vide ou une telle déficience est, généralement, à l'origine des départs volontaires ou démissions des compétences.

- **La gestion hasardeuse de certains responsables suscite quelques interrogations** :

Quel intérêt trouve-t-on à dénigrer les agents administratifs devant leurs collègues techniciens aéronautiques. Les anciens de l'industrie aéronautiques, sages et avertis, nous ont toujours rappelé que les techniciens sont la colonne vertébrale de l'entreprise et que les agents administratifs représentent les yeux de cette même entreprise.

Comme un corps sain, l'entreprise a besoin des uns et des autres. Aussi, quel est l'intérêt de cette provocation permanente, par exemple en confiant toujours et aux mêmes individus des missions qui peuvent être réalisées par un grand nombre et à tour de rôle.

Par ailleurs, et durant cette soirée amicale, d'autres interrogations ont été posées concernant :

- les critères pour les nominations aux postes de responsabilité
- les augmentations salariales annuelles
- Les démarches complexes de délivrance des licences TMA de DAC.
- La prime d'équipe bloquée qui a fait l'objet de multiples réunions avec une promesse de déblocage par la Direction !?

Afin de mettre un terme à toutes ces interrogations légitimes, une convention collective est nécessaire, en vue de préciser les droits et les obligations de chacun au sein de l'entreprise et pour mettre en place, entre autres, un plan de carrière et une grille salariale.

Le Bureau Syndical CDT/SMES

